



MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

**Direction générale
de la recherche et
de l'innovation**

Paris, le 14 mai 2020

**Service de l'innovation,
du transfert de technologies
et de l'action régionale**

Monsieur le Directeur,

Vous avez fait parvenir à l'AFNOR un dossier de demande de labellisation CRT de la structure CRITT MECANIQUE & COMPOSITES.

La commission nationale de labellisation des structures de transfert et de diffusion de technologies, instituée par le décret n°2018-1190 du 19 décembre 2018, a examiné cette demande le 04 février 2020.

Après avis de la commission, fondé sur les conclusions du rapport d'évaluation de l'AFNOR, l'avis du DRRT et celui des deux rapporteurs, j'ai le plaisir de vous informer de la décision du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation d'accorder à CRITT MECANIQUE & COMPOSITES le label CRT. Ce label prend effet le 01/01/2020 pour une durée de 3 ans.

Cette décision est assortie de la recommandation faite à la structure de développer son activité et d'informer régulièrement le DRRT pour qu'il suive la progression du CRT.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma meilleure considération.

Le chef du service de l'innovation,
du transfert de technologie et de l'action régionale

Pierre-Louis AUTIN

Monsieur Guillaume COHEN
Directeur
CRITT MECANIQUE & COMPOSITES
Espace Clément Ader
3 Rue Caroline Aigle
31400 TOULOUSE

Copie : DRRT Occitanie

Département de
la recherche partenariale et de
l'innovation ouverte

SITTAR C3

Affaire suivie par
Morgane Le Bras
Téléphone
01 55 55 34 07
Courriel
morgane.lebras
@recherche.gouv.fr

1 rue Descartes
75231 Paris SP 05

CIR

Pour plus d'informations
sur les agréments CIR,
consultez les pages
dédiées à ce sujet sur le
site du MESRI :
www.enseignementsup-recherche.gouv.fr rubrique
Innovation / Appui aux
entreprises innovantes /
Crédit impôt recherche.